



## FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

### COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N° <sup>07A</sup> /DC/FEICOM/CIPM/ 2026 DU 06 AVR 2026  
POUR LES PRESTATIONS DE NETTOYAGE  
DES FACADES, DES AUVENTS, ET DES SURFACES EN PANNEAUX COMPOSITES DE L'IMMEUBLE  
SIEGE DU FEICOM

#### 1. Objet de la Demande de Cotation

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la sélection des entreprises devant exécuter les prestations de nettoyage des façades, des auvents, et des surfaces en panneaux composites de l'immeuble siège du FEICOM.

#### 2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter dans le cadre de la présente Demande de Cotation visent le nettoyage des surfaces externes qui va porter sur toutes les façades vitrées externes, les auvents, les surfaces en panneaux composites, les brise-soleils en aluminium, et la voie de circulation principale.

#### 3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires camerounais, et pouvant justifier d'une expérience minimale de trois (03) ans dans les prestations similaires,

#### 4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation, sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercices 2026 et suivant, sur la ligne d'imputation budgétaire n° 61-21-20 - « Entretien bâtiments ».

#### 5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est exclusivement en ligne.

#### 6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le DAO est consultable en ligne dès publication du présent Avis sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)). Il peut également être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé Mimboman BP 718 Yaoundé, FEICOM, 381 Rue 4.561 MIMBOMAN YDE 4ème, Téléphone 222 235 164 ; poste 217 ; Fax 222 23 17 59 dès publication du présent avis.

#### 7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées ci-dessus. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des

frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres qui s'élève à la somme non remboursable de soixante mille (60 000) Francs CFA, paiement effectué dans le compte « CAS-ARMP » ouvert auprès des Agences BICEC. La quittance de versement fera l'objet d'un enregistrement préalable à la soumission en ligne auprès du Service des Marchés et Approvisionnements.

#### 8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de **quarante millions (40 000 000) Francs CFA TTC**.

#### 9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 10 de la Demande de Cotation dont le montant s'élève à **quatre cent mille francs (400 000)** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. Cette caution devra être timbrée et accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).

En cas de chèque-banque ou chèque certifié produit en lieu et place du cautionnement de soumission, celui-ci doit être libellé à l'ordre de la CDEC pour le compte du Maître d'Ouvrage. Ledit chèque doit être transmis par l'établissement financier émetteur dans un délai de sept (07) jours ouvrables avant la date d'ouverture des plis. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### 10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais. La cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **05 MAI 2026** à **09 heures précises**. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

**« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/FEICOM/CIPM/2026 DU 06 AVR 2026  
POUR LES PRESTATIONS DE NETTOYAGE  
DES FACADES, DES AUVENTS, ET DES SURFACES EN PANNEAUX COMPOSITES DE L'IMMEUBLE  
SIEGE DU FEICOM EN 2026  
(EN PROCEDURE D'URGENCE) « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

#### **NB : Taille et format des fichiers**

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.



## 11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **05 MAI 2026** à **10 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du FEICOM dans la salle de réunions de ladite Commission située à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561, Ydé 4ème Mimboman.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de Demande de Cotation.

## 12. Recevabilité des Cotations

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## 13. Critères d'évaluations

### 13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- 1) de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que le cautionnement de soumission;
- 2) de l'absence du cautionnement de soumission acquitté à la main à l'ouverture des plis, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC, conformément à la circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2023 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- 3) des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- 4) de la Non satisfaction de 5/7 des critères essentiels dont les références ;
- 5) de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- 6) Absence des fiches de donnée de sécurité ou fiche technique des produits d'entretien ;
- 7) de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- 8) de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- 9) de la non-conformité du mode de soumission ;
- 10) de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- 11) de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- 12) Non-respect du profil du Superviseur ;
- 13) Absence de la déclaration sur l'honneur de visite de site ;
- 14) Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

### 13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- 1) La présentation de l'offre ;

- 2) Les références du soumissionnaire ;
- 3) Preuves d'acceptations des conditions du marché ;
- 4) La capacité financière;
- 5) La qualification et l'expérience du personnel ;
- 6) La Méthodologie d'exécution ;
- 7) Moyens logistiques.

#### 14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **douze (12) mois (l'intervention se fera quarante-cinq (45) jours chaque trimestre pendant l'année)**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### 15- Tranches/Allotissement

Les prestations pour ce marché sont réunies en un lot unique.

#### 16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

#### 17- Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations** pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

#### 18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM, Rue 4 561 MIMBOMAN YDE 4<sup>ème</sup>, Téléphone 222 235 164 / Fax 222 231 759, Porte 11, Poste 217** ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

#### 19. Assistante technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm)

#### 20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MO/MD au numéro ..... et de l'ARMP au numéro .....

#### Copies :

- MINMAP/ATCR ;
- ARMP pour insertion au JDM ;
- Président/CIPM ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives

Yaoundé, le 06 AVR 2026

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
MAITRE D'OUVRAGE**



*Philippe Camille Akoa*  
**MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE**

